



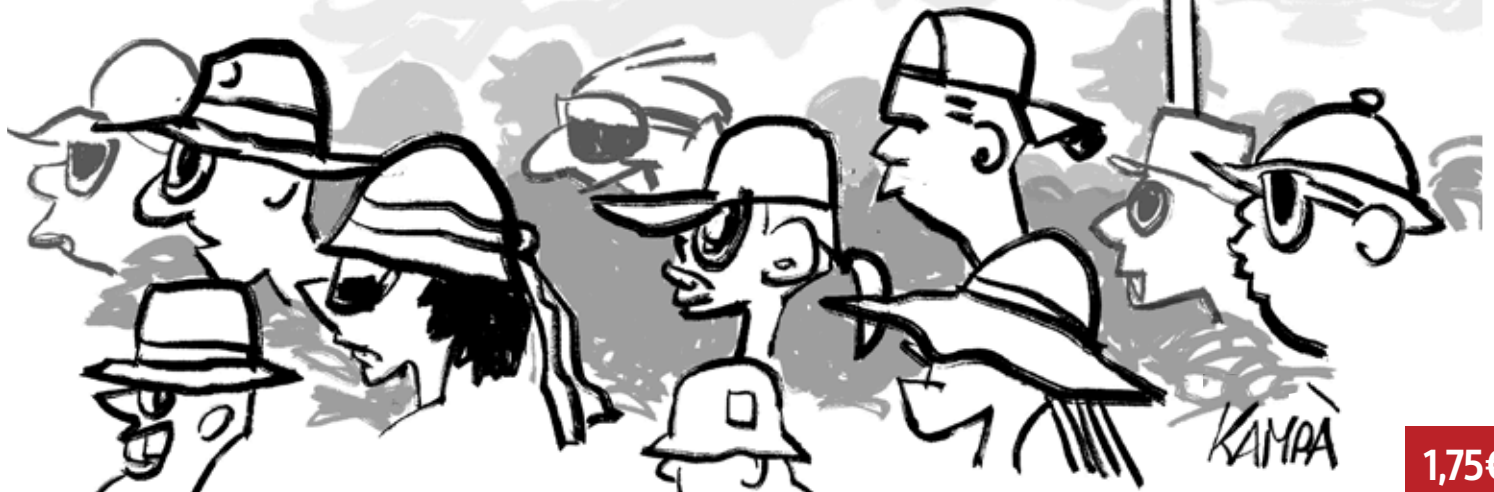
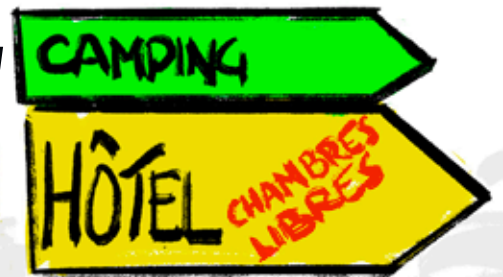
**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

HÉBERGEMENTS PROFESSIONNELS DE TOURISME

LA DÉSAFFECTION

P4



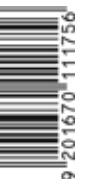
1,75€

KAMPÀ P2 • OPINIONS P6

AGENDA P9

CARNETS DE BORD P10

ANNONCES LÉGALES P7



LA FOULE SE PRESSE SUR LE PARCOURS
CERTAINS ATTENDENT LA FLAMME
DEPUIS CETTE NUIT! QUEL SUCCÈS!

J'AI DROIT
À UNE MÉDAILLE?

MACRON
HOTEL

KAMPA

S O M M A I R E À LA UNE

HÉBERGEMENTS PROFESSIONNELS DE TOURISME

LA DÉSACFECTION

OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES



P4

P6

P9

P10

P7

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Paci è saluta

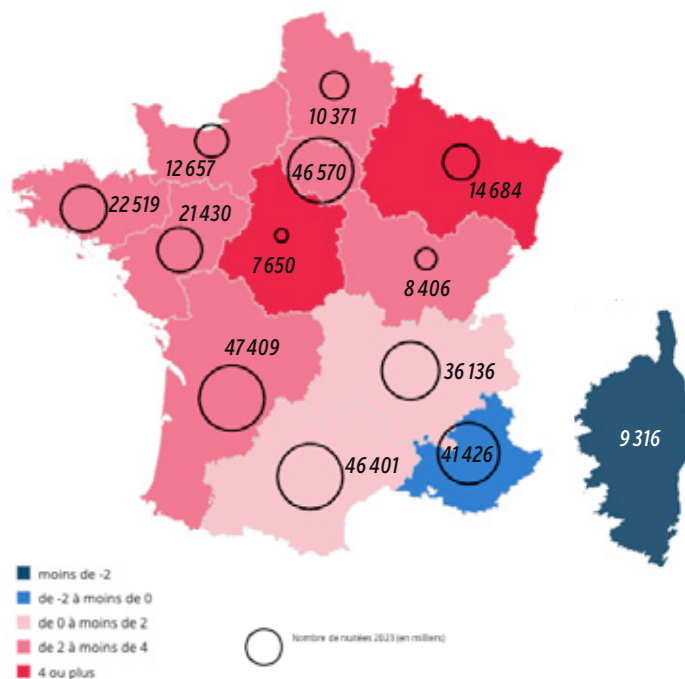
S'è no circhemi sempri à truvà ogni cosa pusitiva induv'ella pò stà, l'affari ferma quantunqua abbastanza difficiuli issi pochi tempi. Di regula, si pò pinsà chì l'annu novu devi purtà gioia è spiranza in u mondu. Ma, basta à fighjulà i nutizii di l'ultimi ghjorni pà dimustrà ch'ellu hè tuttu u cuntrariu. In Ucraina, a cità di Kiyv hà cunnisciutu un capu d'annu bellu particulari cù un'ufensiva putenti di a Russia di Vladimir Putin chì ùn pari micca prontu à falla finita cù u so prughjettu funestu. In Asia, un altru scemu compiu, Kim Jong Un, hà datu l'ordini à l'alti rispunsevuli militari di Curea di u Nordu di «stirpà» a Curea Suttana è i Stati Uniti s'è issi dui paesi si mittiani à principià un cunfrontu armatu. In Argentina, dipoi l'alizzioni di un presidenti di strema diritta, Javier Milei, parechji manifestazioni d'upposizioni sò stati urganizati in carrughju contr'à i primi misurri ch'ellu hà dicisu di metta in ballu. Trà Israeli è u Hamas, u cunflittu ùn pianta d'impeghjuriscia dopu à guasgi trè mesi di guerra, ciò chì crea suffrenzi novi pà i Palestiniani di Gaza. À u Giappone, una seria di tarramoti hà inghjinnatu a morti di parechji decini di parsoni è disgrasti matiriali impurtanti. A lista di i disgrazii pudaria essa più longa, ma ci piantaremi qui. Senza essa egoistu, faci prò calchì volta di sbrancà a televisìo o a radiu, di vultà u spinu una cria à u ghjurnali è soprattutto à i reti suciali pà lascià rifiatà appena a so menti. Andeti puri à favvi una spassighjata longu à u mari o in muntagna pà cambiavvi l'idei. Com'ellu l'avia ditta parechji volti Gilles Simeoni, a ricerca di a felicità è di a paci ùn hè micca a cosa a più impurtanti? D'altrondi, in quantu à a Corsica, di chì sarà fattu u 2024 aldilà di u cartulari puliticu maestru di l'autunumia? T'avemi tuttu l'annu pà pruvà à risponda à issa dumanda, spiremula in paci è in saluta. ■ Santu CASANOVA

HÉBERGEMENTS PROFESSIONNELS DE TOURISME

LA DÉSAFFECTION



ÉVOLUTION DES NUITÉES DANS LES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS DE TOURISME RÉGIONAUX ENTRE LES SAISONS TOURISTIQUES 2022 ET 2023



Champ : ensemble des hébergements collectifs de tourisme implantés en France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes de fréquentation touristique 2022 et 2023, en partenariat avec les Comités régionaux de tourisme (CRT) en 2022.

Les professionnels de l'hébergement touristique l'ont dit et répété maintes fois durant la « saison » 2023 : la fréquentation a régressé. Du moins celle de leurs établissements, car malgré un petit repli par rapport à 2022, année record, l'île a attiré du monde. Plus que l'attractivité de la destination en elle-même, c'est celle des hébergements traditionnels tels qu'hôtels et campings qui s'est dégradée.

D'avril à septembre 2023, indique l'Insee, les touristes ont passé 9,3 millions de nuitées dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) dont par rapport à la même période de 2022, la fréquentation touristique a diminué de 8,1 %. Un repli qui se traduit par la perte de 824 000 nuitées sur la saison 2023 par rapport à la précédente. Dans un contexte national à la hausse avec +1,6 % de nuitées par rapport à 2022, la Corse est la seule région où la fréquentation des hébergements professionnels décroît si nettement, avec dans une moindre mesure, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) [-1,7 %]. Le nombre de nuitées dans les hébergements insulaires traditionnels est même inférieur à celui de la saison 2019, considérée comme l'année « d'avant-crise ».

Si le phénomène affecte tous les types d'hébergements professionnels insulaires, les campings ont payé le plus

lourd tribut. En totalisant 42 % des nuitées saisonnières, ils constituent la première forme d'hébergement touristique en Corse, mais pour la saison 2023, avec 3,9 millions de nuitées, leur fréquentation a régressé de 11 % par rapport à 2022 avec 482 000 nuitées de moins que l'an passé.

Avec 2,9 millions de nuitées entre avril et septembre, les AHCT (résidences hôtelières et de tourisme, villages de vacances, auberges de jeunesse) ont représenté 31 % des nuitées de la saison 2023, en baisse de 6,3 %, soit 191 000 nuitées en moins, bien que le nombre d'hébergements offerts dans cette catégorie se soit étoffé, en particulier dans les résidences de tourisme, avec une hausse de 2 % sur un an. Quant aux hôtels, avec 2,5 millions de nuitées, leur fréquentation a été inférieure de 5,6 % à celle qu'ils avaient pu enregistrer en 2022, une baisse, précise l'Insee, qui « s'installe depuis la crise sanitaire » et se solde par la

Tous les modes d'hébergements professionnels insulaires ont été concernés par ce recul des nuitées en provenance de France, les campings en premier lieu.

Que ce soit au cœur de l'été ou sur les autres mois de l'année, la baisse de fréquentation des établissements professionnels a sensiblement excédé celle des trafics passagers.

perte de 150 000 nuitées malgré une offre d'hébergements légèrement supérieure. En Corse, l'hôtel reste le mode d'hébergement le moins fréquenté avec 27 % des nuitées des hébergements collectifs.

C'est au cœur de la saison que la baisse s'est avérée être la plus prononcée avec 9,9 % de nuitées en moins en juillet et août.

Contrairement aux années précédentes, hors 2020-2021 bouleversées par la crise sanitaire, la clientèle domiciliée en France s'est repliée de 12,6 % par rapport à 2022, soit 896 000 nuitées en moins dans les hébergements touristiques insulaires professionnels. Cette baisse contraste nettement avec une progression de la fréquentation en provenance de régions françaises qui se confirmait au fil des années. Les nuitées de la clientèle domiciliée en France ont ainsi représenté 67 % des nuitées passées dans les hôtels, campings et AHCT pendant la saison 2023 contre 70 % en 2022, année qui, il faut bien le dire, avait été une année record, dépassant les niveaux de fréquentation d'avant-crise. Dans le même temps, la tendance nationale s'est infléchie plus légèrement avec -0,7 % de touristes domiciliés en France par rapport à 2022. Après trois ans de restrictions où cette clientèle a privilégié les voyages de proximité, 2023 marquerait un retour aux voyages internationaux. La fréquentation des touristes domiciliés en France a reculé aussi de façon marquée en Paca (-4,4 %) et en Île-de-France (-3,0 %) et, dans une bien moindre mesure, en Auvergne-Rhône-Alpes (-1,3 %) et en Occitanie (-0,2 %). Tous les modes d'hébergements professionnels insulaires ont été concernés par ce recul des nuitées en provenance de France, les campings en premier lieu. Dans les établissements de plein air, la chute des nuitées générées par cette clientèle a atteint 17,2 %, affectant toutes les gammes de campings, étoilés ou non. La fréquentation des emplacements équipés, d'avantage prisés jusqu'en 2022 par cette clientèle, a même baissé de 8 %.

Dans les hôtels de l'île, la baisse des nuitées des touristes domiciliés en France a atteint 11,2 %, particulièrement dans les 2 et 3 étoiles qui constituent le cœur de l'hébergement hôtelier ; les AHCT ont perdu quant à eux 8,4 % de nuitées pour cette clientèle.

En revanche, en un an, la clientèle ne résidant pas en France a été plus présente encore qu'en 2022, poursuivant sa croissance depuis la réouverture des frontières. En Corse, sur la saison 2023, elle a progressé de 2,4 % et dépassé son niveau de 2019 pour représenter un tiers de la fréquentation, soit 3 millions de nuitées passées dans les hébergements professionnels insulaires entre avril et septembre 2023. Toutefois, avec 72 000 nuitées en plus par rapport à 2022, n'a pu combler le déficit de fréquentation résidente.

Dans ce contexte, les hôtels haut de gamme ont conservé leur niveau de fréquentation de l'an passé, favorisés par une présence accrue de clientèle en provenance de

l'étranger [+9,2 %] qui a compensé la baisse des nuitées de touristes domiciliés en France [-4,8 %]. Les établissements hôteliers ont bénéficié d'un afflux de touristes en provenance d'Italie, Allemagne et Suisse, et d'un rebond de la clientèle domiciliée en Grande-Bretagne ou sur le continent américain. Les AHCT ont aussi bénéficié du regain de ce type de clientèle, en hausse de 1,6 %, principalement dans les résidences de tourisme. En revanche, les campings ont été le seul mode d'hébergement à enregistrer une baisse de la clientèle étrangère [-1 %], notamment en provenance d'Allemagne et de Suisse. Le recul concerne toutefois exclusivement les campings haut de gamme [4 étoiles] où leurs nuitées diminuent de 6,7 % en un an, baisse qui se cumule à celle des campeurs résidant en France. En 2023, les campeurs domiciliés à l'étranger ont représenté 43 % de la fréquentation des établissements de plein air.

Parallèlement à la baisse du nombre de nuitées, les séjours passés dans les hôtels, campings et AHCT ont duré moins longtemps en 2023 que lors de la saison 2022. Un constat est commun à l'ensemble des hébergements, en Corse comme dans la plupart des régions métropolitaines. Dans un contexte inflationniste, les arbitrages budgétaires des vacanciers ont pu peser sur la durée des vacances au-delà du choix de l'hébergement. Dans les campings, la durée des séjours s'est contractée de 4 % en Corse, conjointement à la baisse nationale de 2 % ; les hôtels ont enregistré des séjours plus courts de 2 % qu'en 2022 et dans les AHCT, les séjours ont duré 4,4 jours en moyenne soit 13 % de moins que l'année précédente. Corrélé à la fréquentation et à la durée des séjours, le taux d'occupation des établissements a lui aussi été inférieur à celui de 2022, en baisse de 3 points pour les campings et les hôtels et de 4 points pour les AHCT.

Reste à trouver la cause de cette désaffection. À plusieurs reprises, lors de cette saison 2023, des professionnels du tourisme ont pointé un manque de promotion de la destination, une offre de transports insuffisante et même un « tourisme-bashing » relayé par les réseaux sociaux. Toutefois, les données sur les trafics de passage ne corroborent pas vraiment ces explications. En effet, d'avril à septembre 2023, 6 310 000 voyageurs ont transité dans les ports et aéroports insulaires. Avec 102 200 passagers de moins qu'en 2022, le trafic de voyageurs accuse un repli de 1,5 % par rapport à une année qui, rappelons-le encore, avait été particulièrement favorable. Cette baisse est essentiellement imputable au repli de l'aérien [-3,5 %] alors que le maritime a progressé légèrement [+0,5 %]. Que ce soit au cœur de l'été ou sur les autres mois de l'année, la baisse de fréquentation des établissements professionnels a sensiblement excédé celle des trafics passagers. Il y a donc eu des vacanciers qui se sont détournés des modes d'hébergement traditionnels, vraisemblablement pour privilégier les locations saisonnières ou le camping sauvage, que rien pour l'heure ne vient réguler. ■ AN

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Le décret, en date du 28 décembre 2023, est entré en vigueur en ce début d'année 2024. Il prévoit de supprimer le droit aux indemnités chômage aux salariés en CDD ou aux intérimaires qui se seraient vu proposer un CDI et auraient refusé une telle offre à deux reprises au cours des 12 derniers mois. L'employeur devra par ailleurs informer France Travail du refus -ou de l'absence de réponse- du salarié à la proposition de CDI. Il s'avère cela dit que tous les refus de CDI ne donneront pas lieu à une suppression du droit au chômage en cas de refus répétés. Le décret précise en effet que seules les offres de CDI proposant un emploi identique ou similaire à celui occupé pendant le contrat de travail temporaire pourront mettre fin aux indemnités chômage si le salarié les refuse. Le contrat à durée indéterminée devra correspondre au même emploi, au même lieu de travail, à la même durée de travail, et s'assortir d'un salaire au moins équivalent à celui perçu pendant le contrat temporaire. Il n'empêche, on tenait là le genre de sujet idéal pour alimenter les querelles pénibles lors du repas de famille du nouvel an comme pour entretenir un débat d'avant et après fêtes de fin d'année sur les réseaux sociaux. Et puis quel magnifique appauvrissement à trolls, qu'il s'agisse de ceux qui prennent plaisir à assimiler les demandeurs d'emploi à des feignasses assistées ou de ceux qui, a contrario, se targuent de vivre au soleil, les doigts de pieds en éventail, grâce à l'assurance-chômage et la solidarité nationale, histoire d'envenimer un peu les conversations. Bien sûr, un tel décret soulève de nombreuses questions, à commencer par son objectif réel. S'agit-il bien de favoriser un retour durable à l'emploi ou bien de donner (encore) des gages au patronat mais aussi de flatter les plus réactionnaires d'entre nous ? On peut aussi se demander s'il y a tant de CDI non pourvus du seul fait de l'employé potentiel. En 2022, les chiffres de la Dares montraient que 82,2% des embauches avaient été des CDD, contre 17,8% de CDI. La faute au « chômeur professionnel », vraiment ? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

BFMTV @BFMTV · 6h

Refuser deux fois un CDI après un CDD pourra désormais suspendre l'allocation chômage



Tsar Kastik @KastikTsar · 30 déc. 2023

Ils n'empêchent personne de faire quoi que ce soit, ils refusent juste de verser l'assurance chômage pour quelqu'un qui se met volontairement au chômage. Comme vous ne serez pas couverts par votre assurance auto si vous la mettez volontairement dans un arbre.



David Marciano @Marcianodav · 30 déc. 2023

Il faut arrêter de se plaindre à chaque fois qu'on veut faire évoluer les règles, la France est un des pays qui offre le plus d'aides au monde, a force les gens ne veulent plus bosser! Perso je suis pour une économie libérale qui arrête de biberonner les salariés!



Thourist @thourist

Qu'est qui leur interdit de chercher un autre emploi en étant en CDI?



Dr.Pierre.Al.Chalze @docteurbagarre · 5h

Enfermer les gens dans des emplois qu'ils n'aiment pas, un moyen parfait pour redresser l'économie. OU PAS.



peripheryk @peripheryk18191 · 3h

Le but est d'aliéner les gens, pas de redresser l'économie. Faut pas chercher plus loin.



Anat @trotskinette · 2h

Obligé le salarié à accepter un cdi c'est aussi l'empêcher de négocier un salaire et l'obliger à accepter les conditions de l'employeur sous peine de perdre ses allocations chômage. Le rapport de force penche encore un peu plus de côté des patrons.



Ultimes scores @PanettonePazzo · 30 déc. 2023

-tu pénalises les salariés dont les conditions de travail sont intenables
-tu encourages la délation
-tu radies des personnes qui pourraient prétendre au chômage



MrNobody @scapulato33 · 1h

Et une entreprise qui refuse un CDI après 6 CDD on fait quoi ??????

HUMEUR

Le temps des vœux

Le passage à 2024 vient d'être fêté dans la liesse avec des feux d'artifice pour les uns, dans le calme d'un foyer pour les autres. Pourtant, ce nouveau cap, nous venons toutes et tous de le franchir, le dos ou les bras chargés de nombreux paquets-fardeaux enrubannés d'aveuglements et de cris. Quid de la place des femmes dans un monde patriarcal? Quid de toutes ces guerres de pouvoir? Quid de l'horreur qui semble n'avoir ni fin ni limite dans la nature humaine? Ou quid de notre écoute, de nos actes face à la parole qui dérange ou au silence qui arrange? Comment nous souhaiter une bonne année lorsque de nombreuses colères ne sont pas calmées, quand les fractures sociales sont devenues des plaies béantes et purulentes de carences, de peurs ou de haines? Sauf à s'enfermer dans une grotte platonicienne, sans wifi, sans fil info ou chaîne d'information en continu, comment se souhaiter une belle année 2024 lorsque nous savons pertinemment qu'il va falloir nous accommoder des mépris, des absences, des langues de bois, des cacophonies, des tragédies, des douleurs, des résurgences brunes et autres désillusions de 2023?

Heureusement, nous pourrons encore compter sur le temps! Le temps qui permet d'oublier ou de se remémorer, d'apprendre ou d'ignorer, de rêver le monde ou de le voir tel qu'il est. Le temps qui, avec et sans nous, s'écoule lorsque nous nous arrêtons pour boire toutes et tous, un peu ou beaucoup de cette onde fraîche, source de plaisir, de gaieté, de félicité. Le temps qui court quand nous buvons toutes et tous, un peu ou beaucoup de cette eau, plus saumâtre, qui nous rappelle notre petitesse, notre vulnérabilité. Un temps qui permet d'espérer ou de croire, humainement, existentiellement, que chaque nouvelle année nous apportera chance, prospérité, santé, petits et grands bonheurs. Alors, aussi éphémère soit le temps humain de cette espérance, de cette croyance, que cette année vous soit heureuse et qu'elle soit porteuse de plus de bien et de lumière que de mal et d'ombre. Pour le reste, nous verrons, nous agirons, nous songerons et nous compterons sur le temps! ■ **Dominique PIETRI**



CREATION SOCIETE

N° 01

socotri

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS CLIM-PLOMBERIE DE LA PLAINE, au capital de 1000 €.

Siège : ZI de Migliacciaru - 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Tous travaux d'installation, maintenance et réparation de plomberie, chauffage, système de climatisation, VMC.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Robert COSTANTINI, demeurant Lotissement La Gare, La Gare, 20240 Ghisonaccia.

N° 02

SAS VJP LOCATIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social :

4, Avenue Antoine Serafini
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18 décembre 2023 à AJACCIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : VJP LOCATIONS

Siège : 4, Avenue Antoine Serafini, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : La Société a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger :

- Location de bateaux à moteurs, avec ou sans skipper,

- Location de vélos à assistance électrique,

- Location de véhicules aménagés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions : Les cessions d'actions à des associés ou des tiers sont libres.

Président : Monsieur Vincent MARCHETTI, demeurant 4, Avenue Antoine Serafini, 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 03

E PUNTIZZOLE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : c/o SCI VAL

Pont d'Arena, 20270 Tallone

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Tallone du 21 décembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : E PUNTIZZOLE

Siège : c/o SCI VAL - Pont d'Arena - 20270 Tallone

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exploitation de toutes propriétés agricoles, soit directement, par voie d'acquisition, soit par voie de fermage, de métayage ou selon toute autre modalité ; la vente des produits provenant de ces propriétés ; l'acquisition, la prise en location, en totalité ou en partie, la mise en valeur, de tous terrains et biens immobiliers servant ou pouvant servir à l'agriculture.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Christina Orsucci, demeurant Pianiccia, 20270 Tallone

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

EVENTDI

Société Civile

Au capital de 500 euros

Siège social : Les Cannes

20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETO du 21 décembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : EVENTDI

Siège social : Les Cannes, 20113 Olmeto

Objet social : L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société civile ou commerciale.

L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Eddy, Yann LEFRAY, demeurant Domaine de l'Ondella, 20140 Serra-Di-Ferro

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales ; Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

04 95 32 04 40

N° 05

GESTION

TELECOM SERVICES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hameau Lavasina

20222 Brando

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Brando du 11 décembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GESTION TELECOM SERVICES

Siège : Hameau Lavasina, 20222 Brando

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La réalisation de toutes prestations de services, gestion et conseil dans les domaines des communications : téléphonie, informatique, TV et, plus généralement, tous systèmes d'informations. **Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Frédéric Pistorozzi, demeurant Hameau Lavasina, 20222 Brando

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SAS " VANGIONI "

Siège : Zone Industrielle de Tragone - n° 37 - 20620 Biguglia - **Objet :** Récupération de métaux et ferraille, casse automobile, vente de pièce d'occasion - **Durée :** 99 années - **Capital :** 1000 euros - **Président :** Monsieur Francesco VANGIONI demeurant 56, Lotissement Lanciatojo III - 20290 Borgo - **Immatriculation :** RCS Bastia.

Pour Avis,

MODIFICATION GERANT

N° 07



Entrepreneur Individuel

Avocate inscrite au Barreau de Lille

607, Avenue de la République

59800 Lille-Tel : 06.42.88.91.40

Mail :

contact@fannydesmet-avocat.com

ALCO CONNECT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 19, Rue César Campinchi

20200 Bastia

838 073 823 RCS Bastia

Le 22/12/2022, M. Florenc SHIRA, demeurant à FURIANI [20600] - Chez Foyer de Furiani - Quartier Monte-Carlo, a démissionné à compter du 23 novembre 2023 de ses fonctions de Gérant de la société ; il n'a pas été pourvu à son remplacement.

N° 08

POLE'R

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social :

Centre Commercial Maria PAOLA

20290 Lucciana-488347691 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 20/11/2023, il résulte que :

Madame Fernande Marie Catherine MARTINI, demeurant lieu-dit CASAMOZZA à LUCCIANA (20290), a été nommée Gérante à compter du 20/11/2023, pour une durée indéterminée en remplacement de :

Madame Pascale LUCCHETTI, demeurant Immeuble Lucchetti, Lupino à BASTA [20600], démissionnaire.

L'article 13 « Gérance » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 09

ST LUCIE TOUR SINTINEDDI

SAS au capital de 100 €

Siège social : 25, Rue Général Foy

75008 Paris

829 188 374 RCS de Paris

Le 01/12/2023, l'AGE a décidé de Transférer le siège social au : RT 10, LD Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano.

Président : BATI STONE, SAS au capital de 3.000.000 €, 25, RUE GENERAL FOY, 75008 PARIS, 883 537 425 RCS de PARIS.

Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de BASTIA.

N° 10

BATI STONE

SAS au capital de 3.000.000 €

Siège social : 25, Rue Général Foy

75008 Paris

883 537 425 RCS de Paris

Le 01/12/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : RT 10, LD QUERCIOLO, 20213 SORBO-OCAGNANO.

Président : BATI SAFE, SARL au capital de 2.500.000 €, 25, RUE GENERAL FOY, 75008 PARIS, 794 028 548 RCS de PARIS.

Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de BASTIA.

N° 11

ALTORE AJACCIO

SAS au capital de 100 €

Siège social : 25, Rue Général Foy

75008 Paris

823 290 457 RCS de Paris

Le 01/12/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : RT 10, LD QUERCIOLO, 20213 SORBO-OCAGNANO.

Président : BATI STONE, SAS au capital de 3.000.000 €, 25, RUE GENERAL FOY, 75008 PARIS, 823 290 457 RCS de PARIS.

Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de BASTIA.

04 95 32 89 92

N° 12

BED ROC

SAS au capital de 100€
Siège social : 25, Rue Général Foy
75008 Paris
879 996 916 RCS de Paris

Le 01/12/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : RT 10, LD QUERCIOLO, 20213 SORBO-OCAGNANO.
Président : M. Fabrice BLACHER, Chemin des Sables, Imm Le Président, 06160 JUAN LES PINS.
Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de BASTIA.

DERNIERES MINUTES

N° 13



**Me Pierre-Dominique
CERVETTI
AARPI MNC**

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31 /

@ : mnc.avocats@orange.fr

DÉBUT DE LOCATION GÉRANCE

Suivant assp en date du 28/12/2023 à AJACCIO [20000], enregistré au SPFE d'AJACCIO le 28/12/2022, dossier 2023 00023645, réf. 2A04P31 2023 A 01347, la SAS CARBURANTS SERVICES BRADESI, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 977 506 674, depuis le 07/07/2023, ayant son siège social 184, Strada Di Portivechju, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Baille-resse, a confié en location-gérance à la SARL GROUPE BRADESI, société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €, immatriculée au RCS AJACCIO sous le n° 381 983 345, depuis le 04/06/1991, ayant son siège social à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, RN 198, 20144 ZONZA, représentée par sa gérante en exercice, domiciliée es-qualité audit siège, le fonds de commerce de station-service à l'enseigne VITO CORSE, créé au titre d'un contrat de fourniture pour la revente au détail de carburants conclu le 29/09/2023, sis 184 Strada Di Portivechju Sainte-Lucie-de- Porto-Vecchio, 20144 ZONZA, à compter du 01/10/2023 pour prendre fin le 30/04/2025, avec tacite reconduction d'année en année.

Pour insertion unique.
La SARL GROUPE BRADESI,
Locataire-Gérant.

N° 14

AVIS

Par acte SSP en date à BIGUGLIA du 19 Décembre 2023, Monsieur Graziano VANGIONI demeurant 56, Lotissement Lanciatojo III à BORGIO [20290] a donné en location-gérance à la SAS « VANGIONI » [en cours de constitution] dont le siège social est sis Zone Industrielle de Tragone - n° 37 à BIGUGLIA [20620] - un fonds de commerce de récupération de métaux et ferraille, casse automobile - vente de pièces d'occasion - SIREN 403 655 855 sis Zone Industrielle de Tragone - n° 37 à BIGUGLIA [20620] pour une durée de 3 ans à compter du 1er Janvier 2024, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I.

N° 15



**SAS COURTIER VIELPEAU
LE BARBE**

Notaires Associés à MEAUX [77100]
47, Bld Jean Rose

Avis est donné de l'aménagement de régime matrimonial par :

M. Hugo Marc MAZOYER, Joaillier, et Mme Karine Christiane Simone GIRARD, Comptable, demeurant ensemble à SAN-GAVINO-DI-CARBINI [20170], 1577, route de l'Ancienne Voie Ferrée.
M. est né à ROMORANTIN-LANTHENAY [41200] le 19 septembre 1973.
Mme est née à BAR-SUR-SEINE [10110] le 25 avril 1979.

Mariés à la mairie de ESBLY [77450] le 26 mai 2017 sous le régime de la séparation de biens pure et simple, défini par les articles 1536 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Julien LE BARBE, notaire à MEAUX [77100], le 21 mars 2017.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

M. est de nationalité Française.
Mme est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Modification opérée : Adjonction d'une société d'acquêts

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Christophe VIELPEAU, Notaire à 77100 [MEAUX] 47, bd Jean Rose.

Date de l'acte : Le 29 décembre 2023.

Les oppositions éventuelles devront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier à Maître Christophe VIELPEAU, Notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis et mention.

N° 16

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Septembre 2023, les associés de la SCI LE RELAX [388 850 976 RCS AJACCIO] dont le siège social est sis Les quatre chemins - La Poretta à PORTO-VECCHIO [20137] ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 11 Septembre 2023, à savoir :

- Modification de la date de clôture de l'exercice.

- Ancienne mention : L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 Décembre de chaque année.

- Nouvelle mention : L'exercice social commence le 1er Octobre pour se terminer le 30 Septembre de chaque année.

L'article 22 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I.

N° 17

SCCV SAILFISH

SCCV au capital de 900
Siège social : Casa Nova
Rte des Cannes - Porticcio
20166 Pietrosella
912 399 862 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 31/08/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur INVEST IMMO PROVASI LORIS, SAS au capital de 200000, ayant son siège social 2, RUE DU BUISSON AUX FRAÎSES, 91300 Massy, 909 122 574 RCS d'Evry, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 18

ACCADEMIA 41

SAS en liquidation
Capital social : 10 euros
Siège social : 41, Bd Paoli
20200 Bastia

Siren : 892 452 798-RCS : Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2024.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur CARLOTTI Jean-François demeurant 41, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 41, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 19

E3C

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route du Macchione
Résidence U San Michèle
20600 Bastia
892 332 875 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18/12/2023 :

L'associé unique a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2022 ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur Stéphane LENOIR, demeurant lieu-dit MEZZAVIA à RUTALI [20239] et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 1er janvier 2023. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 20

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale N°25 parue dans ICN n°7009-7010 des 22 et 29 décembre 2023, concernant l'avis de constitution de la SCM MLVDC.

Il fallait lire - Capital : 200 euros

Et non : Capital : 300 euros, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

N° 21

AVIS

Par décision du 27 décembre 2023, le président de la société A STORIA SAS au capital de 265.000 € dont le siège est à CERVIONE [20221], Lieu-dit Galeries d'Alzete II [884 513 565 RCS Bastia], a constaté la réalisation de la réduction du capital social à 61530 € décidée par acte unanime des associés du 27 novembre 2023.

N° 22

**SCI LE MAIL**

**AUGMENTATION
DE CAPITAL ET TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Dénomination : SCI LE MAIL

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 1.524 €

Siège social : Immeuble Morazzani

20145 Sari-Solenzara

**Objet : Acquisition, location
gestion de tous biens immobiliers**

Durée : 99 ans.

R.C.S. Ajaccio numéro 418 493 755

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 2022, les associés ont décidé : d'une part, d'augmenter le capital social par apport en numéraire de 132.588 € pour le porter à 134.112 € par la création de 8.700 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 15,24 € ; d'autre part, de transférer le siège social à l'adresse suivante : Les Bougainvilliers, 232, Strada Di A Bella Donna, 20145 SARI-SOLENZARA.

Les articles 1 et 5 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis - Me SHALGIAN.



N° 23

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Septembre 2023, les associés de la SARL LE RELAX [437 974 215 RCS AJACCIO] dont le siège social est sis Quartier La Poretta à PORTO-VECCHIO [20137] ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 11 Septembre 2023, à savoir :

- Modification de la date de clôture de l'exercice.

- Ancienne mention : L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1er janvier pour se terminer le 31 Décembre de chaque année.

- Nouvelle mention : L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1er Octobre pour se terminer le 30 Septembre de chaque année.
L'article 31 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I.

N° 24

AVIS

Par assemblée du 12 octobre 2023, les associés de la société SCI LULU, société civile au capital de 1000 € dont le siège est route d'Anghione, 20021 CERVIONE [791 929 656 Rcs Bastia], ont décidé de changer la dénomination sociale qui s'énoncera désormais SCI ABA et de transférer le siège social à ZA Erabajolo, Pastoreccia, 20600 BASTIA à compter du 1er août 2023.

DANSE

Casse noisette

Inspiré d'une version d'Alexandre Dumas du conte d'E.T.A Hoffmann, *Casse-Noisette et le roi des souris*, le ballet-féerie en deux actes de Tchaïkovski fut créé en 1892 et connu d'emblée le succès. Il est aujourd'hui encore un des ballets du répertoire classique les plus célèbres et les plus populaires, avec *Le Lac des cygnes*, du même compositeur. Spectacle pour les enfants comme pour les adultes, cette fable sur le passage de l'enfance à l'adolescence se base sur le thème bien connu et mille fois rebattu, mais toujours efficace, du triomphe de l'amour sur les forces du mal. Le soir de Noël, la jeune Clara reçoit de son oncle un casse-noisette, cadeau qui semble à vrai dire modeste au regard des jouets reçus par les autres enfants de sa famille. Mais pendant la nuit, une étrange féerie débute, au départ comme un mauvais rêve : des souris s'en prennent à Clara qui ne doit son salut qu'à l'intervention du casse-noisette qui prend la tête d'une armée de jouets pour voler à son secours. De Balanchine à Bianca Li, en passant par Barychnikov, Neumeier et Béjart, de nombreux chorégraphes ont livré leur vision de ce ballet, présenté ici dans la version de Petipa et interprété par 42 danseurs du Grand Ballet de Kiev, ensemble de danse classique ukrainien dirigé par Alexander Stoyanov. Le répertoire de ce corps de ballet qui se produit dans le monde entier est constitué avant tout des grandes œuvres du patrimoine classique de la danse : *Le Lac des Cygnes*, *La Belle au bois dormant*, *Giselle* ou encore *Don Quichotte*.

Le 6 janvier 2024, 15h et 20h30. U Palatinu, Ajaccio. [i 04 95 51 47 22](tel:0495514722) & www.palatinu.corsica/

Le 7 janvier, 14h et à 19h. Complexe sportif Paul-Natali, Borgo. [i www.corsebillet.co/CASSE-NOISETTE-Cita-di BORGU_a1447.html](http://www.corsebillet.co/CASSE-NOISETTE-Cita-di-BORGU_a1447.html)



EXPOSITION

La troupe Fledermaus et le carnaval de la fin du monde

Nicholas Kahn et Richard Selesnick forment un duo d'artistes qui travaille principalement dans les domaines de la photographie et de l'installation, créant des fictions qui se déroulent dans le passé ou bien le futur. Ils ont participé à plus d'une centaine d'expositions individuelles et collectives et ont travaillé dans plus de vingt collections, dont le Boston Museum of Art, le Brooklyn Museum of Art, ou la Smithsonian Institution. Ils aiment également publier de beaux ouvrages autour de leurs mondes imaginaires. Leur dernier projet porte sur une troupe de cabaret fictive, la Troupe Fledermaus, qui parcourt la campagne en mettant en scène des performances absurdes dans des paysages abandonnés et peut tout aussi bien commémorer le passage d'un nuage inhabituel que documenter ses propres tentatives pour fuir la montée des eaux d'une planète qui se réchauffe ou utiliser l'humour noir pour commenter l'extinction massive de chauves-souris ou d'autres animaux. Par ce biais, Kahn & Selesnick abordent donc des thèmes écologiques mais également les problèmes que posent les quantités apparemment inépuisables d'informations diffusées dans le monde contemporain. Le temps apocalyptique est documenté jusqu'au point d'extinction ; nous sommes bombardés d'images sans fin de nos propres vies virtuelles, constamment rediffusées sur nos différents appareils. Alors la troupe continue de voyager, ne jouant pour personne, annonçant par des affiches et des tracts des performances qui n'ont jamais lieu, une avant-première sans fin pour une fausse vie qui n'a jamais existé, pour un film qui n'existe pas. Le « Théâtre de la mémoire » contient également une mémoire fragmentaire de la propre relation de Kahn et Selesnick, racontée via des sosies et des situations légèrement voilées. Tout cela est offert au spectateur comme un roman en cours, incomplet, peut-être trouvé dans un grenier.

Du 11 janvier au 9 février 2024. Galerie Una Volta, Bastia. [i 04 95 32 12 81](tel:0495321281) & una-volta.com/

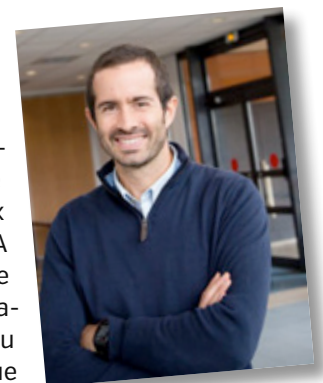


CONFÉRENCE

Les machines peuvent-elles penser ?

En partant de cette question originellement posée par Alan Turing, considéré comme un pionnier de l'intelligence artificielle, Yann Ferguson explique les bases de l'intelligence artificielle, analyse ses effets sur le travail, explore ses enjeux éthiques. Enseignant-chercheur, Yann Ferguson est sociologue à l'Icam de Toulouse. Spécialiste des mutations du travail, il consacre une large partie de ses travaux aux transformations du travail liées à l'introduction de l'intelligence artificielle (IA), à l'éthique de l'IA et à ses effets sociétaux ainsi qu'aux relations entre les hommes et les machines. En 2018, il a reçu le Prix de la Fondation des sciences sociales pour ses travaux sur les effets pressentis de l'IA sur le travail. Il est notamment le responsable scientifique du LaborIA, le programme du ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion et de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) sur l'IA au travail. En 2020, il a rejoint le Partenariat mondial pour l'IA, initiative internationale et multipartite qui réunit la France, le Canada, l'Allemagne, l'Australie, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Italie, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, Singapour, la Slovénie et l'Union européenne, en vue de guider le développement et l'utilisation responsables de l'IA. Au-delà des enjeux technologiques et économiques, cette conférence interpelle l'humain en miroir de la machine. Entrée libre.

Le 14 janvier, 16h. Spaziu culturale Carlu Rocchi, Biguglia. [i 04 95 34 86 95](tel:0495348695) & www.biguglia.fr/espace-culturel/



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

JO: HALTE AUX JOIES MAUVAISES!



Soyons fous! En ce début d'année 2024, osons un pari: et si les Jeux olympiques étaient une réussite? J'en conviens, il faut avoir trop bu ou être tombé dans un bain d'optimisme pour oser pareil vœu, alors que la vox populi annonce une catastrophe nationale.

Et pas seulement la vox populi. Dans *Le Point*, le très sérieux essayiste Nicolas Baverez se lamente déjà: «*Seule une Nation forte et unie, sûre de son histoire et de ses principes, pourrait ériger l'esprit olympique en antidote à la barbarie qui gagne la planète [...] Mais la France prend le chemin opposé.*»

Oiseaux de mauvais augure, critiques patentés, déclinistes médiatisés, dépressifs professionnels, passez votre chemin! Pourquoi Paris et la France seraient-elles incapables de réussir ce qu'Athènes et la Grèce, Rio et le Brésil, Londres et le Royaume-Uni ont réussi après, chez eux aussi, des mois de concerts d'annonces du chaos?

Bien sûr, les motifs d'inquiétude existent. Il y a la menace du terrorisme islamiste, et pas seulement pour la cérémonie d'ouverture sur la Seine. Il y a le scepticisme sur la capacité des transports d'Ile-de-France à être à la hauteur: le réseau est un des plus denses qu'on puisse imaginer mais, en temps normal, il est déjà proche de la saturation. Il y a, enfin, la tristesse devant ce qu'est devenue Paris, une capitale mal tenue, sale, trop souvent défigurée par un mobiliser urbain d'une rare laideur.

On ne trouverait donc personne pour se réjouir que les JO aient lieu en France? Et les sportifs, alors? Ils seront 10 500 à venir de tous les pays pour ce qui reste le plus grand évènement sportif de la planète. Pour les sportifs français, c'est une occasion unique, dans une vie, de jouer, de courir, de sauter, de nager, de pédaler, de taper dans un ballon ou dans une raquette, de combattre sur un tatami, devant leur public.

On ne commencera pas ici à faire des pronostics sur le nombre de médailles, mais le niveau actuel des sportifs français peut leur laisser entrevoir un classement dans les cinq meilleures nations.

PARIS PLEURNICHE, LA PROVINCE SE MOBILISE

La grogne, comme toujours, est surtout parisienne. Dans un sondage réalisé en novembre par l'institut Odoxa, 65 % des

Français sont heureux que les JO aient lieu en France, mais c'est le cas de seulement 45 % des Franciliens. Les Parisiens ne sont pas contents, comme d'habitude. Ils craignent de ne pas pouvoir circuler en voiture (comme si c'était facile en dehors des JO!) Ils ont peur d'être gênés dans leur vie quotidienne alors que beaucoup seront en vacances après avoir loué (très cher) leur appartement sur Airbnb.

Mais regardez, en province, comme on se mobilise! Demandez aux régions, aux départements, aux communes qui vont accueillir (ce sera le 14 mai en Corse) le passage de la flamme olympique! Plus de 60 000 volontaires se sont inscrits, on connaîtra en janvier la liste des 11 000 heureux relayeurs. Ce sera, après une somptueuse arrivée le 8 mai à Marseille sur le Belem, un hommage aux paysages et monuments de France mais aussi à son histoire (Verdun, les plages du débarquement, Alésia..) et à ses grands personnages (Jeanne d'Arc à Orléans, de Gaulle à Colombey, Robert Schuman à Scy-Chazelles, etc.)

Il suffit de lire la presse régionale pour s'en convaincre: partout, les clubs sportifs, les associations, les élus se démènent. De nombreux établissements scolaires mettent le sport en avant pour que les JO ne profitent pas qu'au très haut niveau. Près de huit millions de billets ont été vendus pour assister aux épreuves, dont un million à 25 euros et 40 % des autres places à 50 euros et moins. Un exemple personnel: pour voir du VTT, de l'escrime et de l'athlétisme au Stade de France (pas la finale du 100 mètres, évidemment), j'ai déboursé moins de cent euros. Entre le 26 juillet et le 11 août pour les Jeux olympiques, puis entre le 28 août et le 8 septembre pour les Jeux paralympiques, la France va occuper le devant de la scène, autant dire la place qu'elle aime le plus. On la regardera dans le monde entier.

Au lieu des pleurnicheries diverses et de ces joies mauvaises de ceux qui souhaitent l'échec plus qu'ils ne le pronostiquent, on a besoin de cohésion nationale, d'enthousiasme et d'admiration. Dans *La Tribune Dimanche*, le journaliste Bruno Jeudy voit dans les Jeux «*notre dernière chance d'enrayer cet esprit décliniste dans lequel une partie des Français s'enferme depuis trop longtemps*», encouragés par «*des politiciens peureux ou défaitistes et certains médias qui en font commerce*». Je lis et j'approuve.

Sur ce, bonne année! ■



Photo DR

VU, LU ET VÉCU...

Lentement mais sûrement

On ne sait pas trop ce que signifie «*l'écologie à la française*» dont le président Emmanuel Macron a parlé lors de ses vœux du 31 décembre. Mais force est de constater que la France progresse : dans les neuf premiers mois de 2023, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 4,6 % par rapport à la même période de 2022. Dans l'industrie (moins 9,3 %), la production d'énergie (moins 9,4 %) et le bâtiment (moins 7,5 %), on est sur la bonne voie face au réchauffement climatique. Et l'on voit bien que les comportements des citoyens évoluent lentement mais sûrement. Comme quoi il y a aussi de bonnes nouvelles.

Le feu au salon

Savez-vous quel a été le programme le plus regardé sur Netflix, le jour de Noël ? Pas *The crown*, ni *Pax Massilia*, ni même *Le père Noël est une ordure*, qui vient d'arriver dans le catalogue de la plateforme. Non : ce sont les braises d'un feu de cheminée, programme d'une heure (renouvelable, comme il est écrit sur les ordonnances), avec bûches en bois de bouleau, le tout en haute définition, qui ont, si l'on ose dire, fait un tabac.

N° 1 en France, ce feu de cheminée sur l'écran, sans cendre ni fumée ni sous-titres, a aussi été le septième programme préféré dans le monde, notamment en Belgique, Finlande, Allemagne, Norvège et Espagne, et même numéro 2 aux États-Unis. La version sans bois de bouleau (ça existe) figurait aussi dans le Top 10 de Netflix le 25 décembre. Bien mieux qu'une rediffusion d'un film avec Gérard Depardieu, susceptible de faire monter la chaleur des retrouvailles familiales pour d'autres raisons.

Cité par *Le Parisien*, le patron d'un bar parisien a aussi choisi de mettre son établissement au feu du jour en affirmant : «*C'est mieux que les chaînes d'info*». On ne peut pas lui donner totalement tort.

L'année Giscard

Comme le temps passe vite ! Le 19 mai 2024, on célébrera les cinquante ans de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République. Décédé en décembre 2020, VGE est le plus mal classé de tous les présidents de la 5^e République. C'est injuste : la lecture exhaustive des réformes qu'il

a menées à bien devrait suffire à le placer dans les premiers des réformateurs.

Lors de son élection, on était majeur à 21 ans, l'avortement était un délit, le minimum vieillesse n'existait pas, le divorce ne pouvait être prononcé que pour faute, les parlementaires n'avaient pas le droit de saisir le Conseil constitutionnel (réforme majeure) et il fallait entre six mois et deux ans pour se faire installer le téléphone. À côté de ce grand modernisateur, Emmanuel Macron fait figure de petit joueur.

Biden date un peu

Candidat à sa propre réélection malgré ses 81 ans et menacé par le possible retour de Donald Trump, Joe Biden est en campagne. Plusieurs observateurs, et sans doute ses proches, ont remarqué sa tendance à évoquer de vieilles références : en voyage en Israël, il raconte sa rencontre avec Golda Meir, alors Première ministre, en 1973 ; il parle de son action en 1987, au Congrès, contre un candidat conservateur à la Cour suprême ; pour évoquer son engagement contre le réchauffement climatique, il va chercher un exemple en 1980. Résultat : les plus jeunes ne savent pas forcément de quoi parle le président américain. Un peu comme si, en France, un candidat ou un président utilisait beaucoup de mots de la génération d'avant lui, évoquant «*les fadas*», la «*poudre de perlimpinpin*», le «*galimatias*», «*carabistouille*», «*croquignolesque*», le tout prononcé «*in petto*» ...

Du nœud papillon à la raclette

L'année 2024, hors Jeux olympiques, verra les élections européennes (9 juin), américaines (5 novembre), le 80^e anniversaire du débarquement en Normandie (6 juin), des élections législatives au Royaume-Uni et, défense de sourire, une présidentielle en Russie (15 mars). Mais aussi toutes ces «*journées*» plus ou moins internationales qui encombrant les calendriers. On connaît la journée des droits des femmes (8 mars), la journée de la tolérance (16 novembre) ou celle de l'eau (22 mars). On découvre qu'existent aussi des journées pour le bain moussant (8 janvier), le conte de fées (26 février), la licorne (9 avril), le tigre (29 juillet), le nœud papillon (28 août), les peluches (9 septembre), les stagiaires (10 novembre) ou la raclette (13 décembre). Il existe même, le 12 décembre, une très officielle journée internationale de la neutralité. On sera alors presque en 2025. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires



Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

